



Le nouveau jardin des sculptures

Le mot du Syndic



Chères Matranaises, Chers Matranais,

Malheureusement, au moment d'écrire ces quelques lignes, nous ne disposons pas d'informations pertinentes et déterminantes sur l'avancée du projet de fusion du Grand Fribourg, si ce n'est que vers la fin du mois de novembre prochain (donc quand vous lirez cette édition), il est prévu que le projet de convention devrait quasiment être élaboré. Par conséquent, la Commune de Matran ne manquera pas d'organiser une (ou des) nouvelle séance d'informations au début de l'année 2020.

Quant aux autres projets en cours, ils seront notamment décrits à travers les messages liés aux différents crédits d'investissements à vous proposer. A ce titre, compte tenu du fait que la mobilité au sens large est l'une de nos priorités durant cette législature, vous constaterez donc que nos réflexions se concrétisent par le développement d'infrastructures.

Mais, soyez rassurés, l'Assemblée de printemps prochaine portera également sur des crédits

d'investissements notamment liés à des assainissements d'infrastructures routières communales, car, avec l'aide de la Commission des routes, l'Autorité communale mène une réflexion de fond, afin de tenter d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

En outre, notez que nous sommes en train de faire le point de la situation s'agissant de notre aménagement du territoire eu égard aux effets éventuels sur notre planification dus à l'approbation du nouveau Plan directeur cantonal. A cet égard, des informations seront données lors de l'Assemblée prochaine.

Pour terminer, au nom du Conseil communal de Matran, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches et familles, d'agréables fêtes de fin d'année et tous mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Sébastien Dorthe, Syndic

Assemblée communale du 17 décembre 2019 convocation en page 3

Sommaire

Le mot du Syndic	1
Sommaire	2
Convocation à l'Assemblée communale	3
Planification financière 2019-2023 Modification du coefficient d'impôt communal	4
Budget 2020 - commentaires Budget de fonctionnement 2020	5
Budget 2020 - commentaires (suite)	6
Budget des investissements 2020	7
Réfection de la place de sports et des loisirs	8
Réfections urgentes de collecteurs et mises en séparatif Mise en place d'un giratoire et aména- gement de deux arrêts de bus	9
Mise en place de nouveaux collecteurs Mise en place de nouvelles conduites d'eau potable secteur "Champ Riond"	10
Assainissement et remplacement de la conduite d'eau potable secteur "route de de la Bagne"	11
Acquisition d'un tracteur pour la voirie	12
Aménagement de la TransAgglo secteur halte Avry/Matran à Villars-sur-Glâne	13-14
Adoption d'un règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables Modification du règlement sur le droit de cité communal	15
Adoption d'un nouveau règlement scolaire	16
Election d'un membre de la Commission financière Commission des loisirs	17
Distribution d'eau potable de la Commune de Matran	18
Bienvenue à Loïse et Lucas Promotion civique Horaires TPF	19
Fermeture durant les fêtes de fin d'année	20



Impressum

Matr'en cause

Parution 2-3 fois par année
Case postale
1753 Matran

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale :
Mireille Mauron

Photos:

Commune de Matran

Impression:

media f SA
1700 Fribourg

Tirage:

850 exemplaires

Prochaine parution:

Avril 2020

Administration communale Tél. 026 402 12 12
Case postale
Rte de l'Ecole 6 E-mail: commune@matran.ch
1753 Matran Site Internet: www.matran.ch

Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués à l'Assemblée communale du

**mardi 17 décembre 2019 à 20h00
à la salle communale de Matran.**

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2019¹ (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition au bureau communal ou peut être consulté en ligne sur notre site Internet : www.matran.ch).
2. Planification financière 2019-2023.
3. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.60, uniquement pour l'année 2020.
4. Adoption d'un règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables¹.
5. Budget 2020¹
 - 5.1. Budget de fonctionnement 2020
 - 5.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement
 - 5.2. Budget des investissements 2020
 - 5.2.1. Réfections urgentes de collecteurs et mises en séparatif
 - 5.2.2. Réfection de la place de sports et des loisirs
 - 5.2.3. Mise en place d'un giratoire et aménagement de deux arrêts de bus sur la route cantonale (route de l'Ecole - Champ Riond)
 - 5.2.4. Mise en place de nouveaux collecteurs secteur "Champ Riond"
 - 5.2.5. Mise en place de nouvelles conduites d'eau potable secteur "Champ Riond"
 - 5.2.6. Assainissement et remplacement de la conduite d'eau potable secteur "route de la Bagne"
 - 5.2.7. Acquisition d'un tracteur pour la voirie
 - 5.2.8. Aménagement de la TransAgglo - secteur halte Avry/Matran à Villars-sur-Glâne
 - 5.2.9. Approbation du budget des investissements 2020
6. Election d'un membre de la Commission financière.
7. Modification du règlement sur le droit de cité communal¹.
8. Adoption d'un nouveau règlement scolaire¹.
9. Information du Conseil communal.
10. Divers.

Le Conseil communal

¹ Les documents sont disponibles sur notre site Internet www.matran.ch ou peuvent également être obtenus auprès de l'administration communale.

Planification financière 2019-2023

La Loi sur les communes prévoit que la planification financière des communes soit présentée régulièrement à l'Assemblée communale. La planification financière est établie une fois par année après le bouclage des comptes. Il s'agit de prendre en compte les cinq dernières années comptables (2014 à 2018) pour planifier les cinq suivantes (2019 à 2023).

Après la saisie des comptes dans le logiciel, le processus se déroule en deux phases. Premièrement, il s'agit d'apurer les comptes 2014 à 2018 afin d'éliminer notamment les charges ou les recettes extraordinaires qui fausseraient la planification. Certains chiffres sont également introduits pour tenir compte des modifications intervenues dans la gestion ou le financement des différents domaines.

Dans la deuxième phase, il est procédé à la planification proprement dite. Il s'agit d'accepter ou de modifier les tendances proposées par le logiciel

pour chaque chapitre, en tenant compte des particularités spécifiques à chaque domaine et d'éventuels investissements.

Comme indiqué lors de la dernière Assemblée communale, le Conseil communal a jugé plus pertinent de présenter la planification financière postérieurement à la votation fédérale du 19 mai 2019 sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) ainsi que la votation cantonale du 30 juin 2019 sur la mise en œuvre de la réforme fiscale et ses mesures compensatoires.

Nous vous présenterons ainsi lors de l'Assemblée communale du 17 décembre 2019 les tendances financières de notre commune pour les années à venir.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques

Lors des 2 dernières années, le Conseil communal a proposé d'abaisser le coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques de 0.65 à 0.62, ceci de manière provisoire.

Lors de son séminaire annuel ainsi que d'une séance spéciale consacrée au budget 2020, le Conseil communal a mené des réflexions afin de fixer le coefficient d'impôt pour l'année 2020.

En tenant compte des conséquences liées à la réforme fiscale des entreprises qui peuvent toutefois être supportées par la réserve constituée à cet

effet et sur la base des tendances déjà connues des comptes 2019 et de la planification financière des années 2019 à 2023, le Conseil communal est en mesure de proposer à l'Assemblée communale une nouvelle modification du coefficient d'impôt communal et de le fixer à 0.60, ceci pour l'année 2020 uniquement.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget 2020 - commentaires

Budget de fonctionnement 2020

Le budget de fonctionnement 2020, qui tient compte de la modification du coefficient d'impôt précitée, présente un bénéfice de CHF 4'000.- (budget 2019 : déficit de CHF 5'800.00).

Les charges liées sont globalement stables par rapport au budget 2019, notre population légale ayant même quelque peu diminué.

Le Conseil communal prévoit notamment d'instaurer en 2020 une gestion électronique des documents au sein de son administration. Au niveau scolaire, différents comptes ont été ajoutés suite à la fusion des cercles scolaires d'Avry et de Matran et dont notre Commune gère le travail administratif selon la convention signée avec la Commune d'Avry.

Enfin, lors de l'élaboration du budget, il a été tenu compte de l'augmentation de la population en lien avec les futurs habitants du quartier de la Pâla qui s'y installeront dès l'été 2020.

Tous les éléments significatifs inscrits au budget de fonctionnement 2020 vous seront présentés lors de l'Assemblée communale du 17 décembre 2019.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget de fonctionnement 2020

	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1'348'297.95	690'903.90	1'399'100.00	756'700.00	1'511'700.00	743'800.00
Ordre public	131'043.50	28'830.95	148'300.00	29'000.00	151'500.00	30'000.00
Enseignement et formation	1'992'254.92	79'110.30	1'970'700.00	79'100.00	2'033'500.00	178'400.00
Culture et loisirs	372'100.53	10'310.00	360'500.00	10'000.00	353'900.00	9'000.00
Santé	564'500.75	5'283.60	580'700.00	7'000.00	584'500.00	7'000.00
Affaires sociales	866'536.15		947'200.00		838'800.00	
Transports et communications	682'392.85	23'733.00	709'700.00	25'000.00	657'900.00	25'000.00
Protect. et aménag. de l'environn.	924'318.40	634'735.83	919'200.00	657'300.00	902'200.00	681'800.00
Economie	20'985.92		25'600.00		21'900.00	
Finances et impôts	1'660'502.74	7'097'792.03	631'900.00	6'123'000.00	734'100.00	6'119'000.00
Totaux fonctionnement	8'562'933.71	8'570'699.61	7'692'900.00	7'687'100.00	7'790'000.00	7'794'000.00
Résultat	7'765.90 (bénéfice)			5'800.00 (déficit)	4'000.00 (bénéfice)	

Budget 2020 - commentaires (suite)

Budget des investissements 2020

Comme indiqué à la première page de ce Matr'en cause, les différents projets déjà évoqués lors des dernières Assemblées communales dans les domaines de l'eau, de la mobilité et des infrastructures routières, notamment, se concrétisent.

Ainsi, le Conseil communal est déjà en mesure de vous proposer lors de la prochaine Assemblée l'octroi de huit crédits d'investissements qui sont présentés spécifiquement dans les prochaines pages de ce Matr'en cause, à savoir :

- Réfections urgentes de collecteurs et mises en séparatif
- Réfection de la place de sports et des loisirs
- Mise en place d'un giratoire et aménagement de deux arrêts de bus sur la route cantonale (route de l'Ecole - Champ Riond)
- Mise en place de nouveaux collecteurs « secteur Champ Riond »
- Mise en place de nouvelles conduites d'eau potable « secteur Champ Riond »
- Assainissement et remplacement de la conduite d'eau potable secteur « route de la Bagne »
- Acquisition d'un tracteur pour la voirie
- Aménagement de la TransAgglo - secteur halte Avry/Matran à Villars-sur-Glâne

En plus de ces huit objets qui seront votés séparément, l'Assemblée communale devra approuver le budget des investissements 2020 qui est détaillé ci-après.

Ce dernier est composé des crédits liés, des crédits de paiements (investissements votés lors de précédentes Assemblées mais non réalisés ou terminés à ce jour) ainsi que des huit crédits d'investissements susmentionnés qui seront votés lors de l'Assemblée communale du 17 décembre 2019.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget des investissements 2020

	Charges	Recettes
Crédits liés (Aucun vote)		
Eau potable : raccordements secondaires	40'000.00	
Taxe raccordement eau potable		60'000.00
Taxe raccordement eaux usées		20'000.00
Total	40'000.00	80'000.00

Crédits de paiements (Objets déjà votés mais pas terminés)

Réfection de la route d'Avry <i>(voté CHF 130'000.- en 2016, dépensé CHF 4'506.70 au 31.10.2019)</i>	60'000.00	
Participation au réaménagement de la jonction autoroutière <i>(voté CHF 356'000.- en 2018, dépensé CHF 0.-)</i>	0.00	
Réaménagement du plateau de la Glâne des Hommes <i>(voté CHF 240'000.- en 2018, dépensé CHF 182'531.87)</i>	10'000.00	
Assainissement du stand de tir de Rosé <i>(voté CHF 186'500.- en 2018, dépensé CHF 0.-)</i>	150'000.00	
Total	220'000.00	0.00

Crédits à voter lors de l'Assemblée

Réfections urgentes de collecteurs d'eaux usées	1'500'000.00	
Réfection de la place de sports et des loisirs	300'000.00	
Mise en place d'un giratoire + 2 arrêts de bus à "Champ Riond", à voter CHF 1'200'000.-, dont participation de tiers CHF 800'000.-	60'000.00	40'000.00
Mise en place de nouveaux collecteurs "Champ Riond" à voter CHF 1'500'000.-, dont participation de tiers CHF 675'000.-	0.00	0.00
Mise en place de nouvelles conduites d'eau potable secteur "Champ Riond", à voter CHF 160'000.-	0.00	
Remplacement conduite d'eau potable "route de la Bagne"	80'000.00	
Acquisition d'un tracteur pour la voirie	85'000.00	
TransAgglo à voter CHF 2'250'000.-	100'000.00	0.00
Total	2'125'000.00	40'000.00

Récapitulation des crédits

	Charges	Recettes
Crédits liés	40'000.00	80'000.00
Crédits de paiements	220'000.00	0.00
Crédits à voter	2'125'000.00	40'000.00
Total des investissements	2'385'000.00	120'000.00



Place de sports et des loisirs actuelle

5.2.2. Réfection de la place de sports et des loisirs

Depuis toujours, le Conseil communal s'engage pour le sport au sein de la commune. Preuve en est, l'installation du fitness urbain inauguré en mai 2017. Il veut continuer à soutenir les activités sportives extérieures en réaménageant la place de sports et des loisirs, qui a été construite en 1999.

Celle-ci a déjà incité bien des jeunes et moins jeunes à s'adonner au sport en plein air (terrain de basket, de beach-volley ainsi que le rink de skater hockey), sans oublier les adeptes de la planche à roulette avec l'installation et la réfection du skate park faite au début 2019.

Concernant la place des loisirs pour les plus petits, le temps faisant malheureusement son travail, notre service de voirie a déjà démonté certains jeux, du fait de leur défectuosité.

Par la suite, le Conseil communal a décidé de faire contrôler les jeux restants quant aux normes de sécurité et leur fonctionnement. Il en ressort que les différents jeux ainsi que le mobilier urbain ne sont plus aux normes de sécurité en vigueur.

Dès lors, nous vous proposons la rénovation de cette place de sports et des loisirs en tenant compte des normes actuelles, afin que les enfants et adolescents puissent continuer à utiliser les différents jeux et pratiquer leur sport favori en plein air sans danger.

De ce fait, le Conseil communal vous demande d'approuver le crédit de CHF 300'000.- qui sera financé par des liquidités.

Michael Studer, Conseiller communal

5.2.1. Réfections urgentes de collecteurs et mises en séparatif

L'intégralité des canalisations d'évacuation des eaux de la Commune a été expertisée, par contrôles caméra. C'est le bureau Fuchs ingénieurs qui a mené ces opérations et qui a ensuite analysé et compilé les résultats, pour aboutir à des recommandations en matière d'assainissements. Certains travaux sur le réseau se sont avérés urgents, d'autres moins. Le Conseil communal entend procéder au plus vite aux travaux les plus pressants. Bien entendu, il convient de profiter de ces travaux urgents pour mettre certains tronçons de canalisations en séparatif, selon les recommandations du bureau d'ingénieurs précité.

Le constat est le suivant concernant les réfections qui doivent impérativement être réalisées, si possible dès le printemps 2020 :

- Fraisages, colmatages et purges sur des tronçons de canalisations des routes de la Berra, de la Guérite, de l'Etang et du Madelain, pour un montant de CHF 99'200.-.
- Renouvellements et purges sur certains tronçons de canalisations des routes de

l'Arney, de la Tire et des Colibris, pour un montant de CHF 451'100.-.

- Mise en séparatif des tronçons des routes de la Forge et de la Scie, pour un montant de CHF 820'000.-.
- Renouvellements, purges, et fraisages sur certains tronçons de canalisations des routes du Levant, de la Source, du Creux-Dorand et des Alouettes, pour un montant de CHF 86'100.-.
- Fraisages et colmatages sur certains tronçons de canalisations des routes de la Sablière, de Champ-de-Croix et de la Bagne, pour un montant de CHF 43'600.-.

Le coût total de ces réfections s'élève à CHF 1'500'000.-. Le Conseil communal vous demande d'accepter cet investissement, qui sera financé au moyen d'un emprunt qui fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service des communes (SCom).

Anne-Sophie Brady, Conseillère communale

5.2.3. Mise en place d'un giratoire et aménagement de deux arrêts de bus sur la route cantonale (route de l'Ecole - Champ-Riond)

Suite à l'approbation de la mise en zone résidentielle du lieu-dit « Champ-Riond » (2014), la Commune devra réaliser les infrastructures de ce secteur.

Au niveau routier, il s'agit de mettre en place un giratoire qui aura pour effet une amélioration de l'accessibilité à la Commune et au quartier concerné, de réduire la vitesse de roulement des véhicules et d'améliorer le confort des transports publics.

A ce giratoire sont également intégrés deux arrêts de bus supplémentaires. Il est en outre prévu la pose d'un revêtement phono absorbant afin de limiter au maximum les nuisances sonores.

Les coûts de ces travaux ont été chiffrés à CHF 1'200'000.-. Ce montant fait l'objet d'une convention entre les propriétaires concernés et la Commune. La clef de répartition prévoit une participation d'un tiers pour la Commune.

Ainsi, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver le crédit d'investissement de CHF 1'200'000.-, dont CHF 400'000.- à charge de la Commune, financé par des liquidités.

Michael Studer, Conseiller communal

5.2.4. Mise en place de nouveaux collecteurs secteur "Champ Riond"

Concernant le réseau des eaux usées, la Commune doit raccorder le nouveau quartier à son réseau.

Le nouveau collecteur sera dimensionné afin de garantir, non seulement l'évacuation des eaux du nouveau quartier, mais également celle des anciens quartiers.

La Commune profite de l'occasion pour prévoir la réfection et la mise en séparatif de ce secteur.

Une convention qui définit la clef de répartition entre les propriétaires concernés et la Commune a été passée. Elle est la suivante : CHF 675'000.- (45%) pour les propriétaires et CHF 825'000.- (55%) pour la Commune.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver le crédit d'investissement de CHF 1'500'000.-, dont CHF 825'000.- à charge de la Commune. Ce montant sera financé au moyen d'un emprunt qui fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service des communes (SCom).

Anne-Sophie Brady, Conseillère communale

5.2.5. Mise en place de nouvelles conduites d'eau potable secteur "Champ Riond"

Pour profiter des synergies avec les travaux du secteur "Champ-Riond", la Commune devrait rénover également son réseau d'eau potable.

D'une part, l'âge des conduites existantes est d'environ 40 ans et ces dernières ont une durée de vie estimée à 50 ans. Après sondages, leur état de vétusté est bel et bien confirmé et leur remplacement s'avère nécessaire.

D'autre part, la chambre de vanne automatique pour l'apport d'eau du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) doit être déplacée et remplacée, car elle se trouve actuellement sur le futur emplacement d'un arrêt de bus.

Le coût des travaux se monte à CHF 160'000.-, que le Conseil communal vous propose de financer par des liquidités.

Anne-Sophie Brady, Conseillère communale



Secteur "Champ Riond"

5.2.6. Assainissement et remplacement de la conduite d'eau potable secteur "route de la Bagne"

En 2018, la conduite d'eau potable de ce secteur a subi une rupture due à la vétusté.

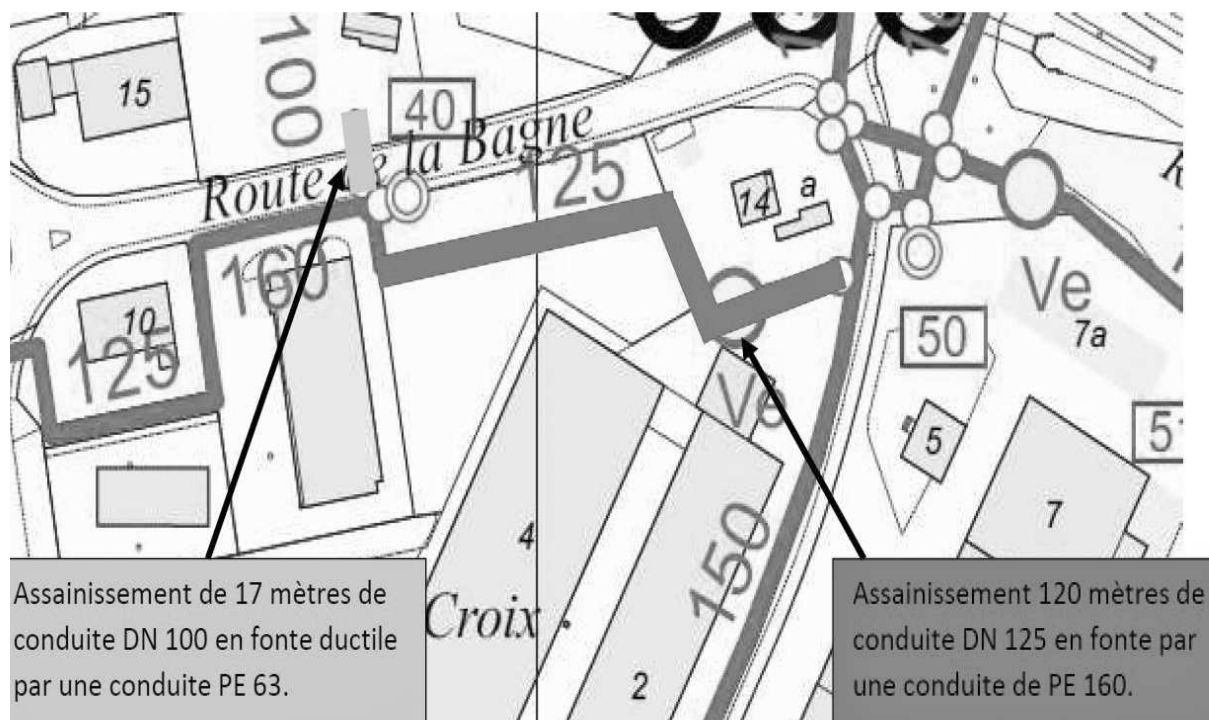
Des dégâts ont été occasionnés notamment sur la parcelle voisine (art. 61 RF de Matran) où sont stationnés les véhicules d'exposition du garage Amag.

Afin de pallier cette situation, le Conseil communal n'a d'autre choix de proposer le remplacement de la conduite d'un diamètre de 100 mm, sur une lon-

gueur de 120 mètres, par une conduite d'un diamètre de 160 mm.

Ainsi, le Conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver un crédit d'un montant total de CHF 80'000.- qui sera financé par des liquidités.

Anne-Sophie Brady, Conseillère communale



Plan de la canalisation route de la Bagne



Vue aérienne de Matran

5.2.7. Acquisition d'un tracteur pour la voirie

La Commune possède un tracteur de type JOHN DEERE 3720 acquis en 2006. Malheureusement, il n'est plus possible de le conserver et il faut prévoir son remplacement dans les plus brefs délais.

A cet égard, une analyse a déjà été menée, avec le concours de la Voirie et du Service technique, et il est proposé l'acquisition d'un nouveau tracteur de marque JOHN DEERE.

Cela est également justifié pour les raisons suivantes :

1. Il est absolument nécessaire que le maximum d'engins soient engagés lors du déneigement, à savoir 3 engins en même temps, un pour les routes et deux pour les plus petits accès et les trottoirs.
2. Il est actuellement constaté une augmentation des tronçons de routes communales et de mobilité douce (notamment l'accès au quartier de la Pâla et les différents sentiers pédestres) cela sans compter le développement que connaîtra notre commune.
3. Il est également constaté une augmentation de places vertes et notamment le nouveau jardin des sculptures.
4. L'acquisition du nouveau tracteur permettra de diminuer la manutention des accessoires (lame à neige-épareuse-tondeuse-réservoir d'eau pour l'arrosage...), étant entendu que tous les accessoires de l'ancien tracteur sont compatibles avec le nouveau.

Par conséquent, le Conseil communal vous demande de bien vouloir approuver le crédit de CHF 85'000.- qui sera financé par des liquidités.

Christophe Pierret, Conseiller communal



Gare de Matran

Aménagement de la TransAgglo secteur halte Avry/Matran à Villars-sur-Glâne

Mesure 3M.06.02 du Plan d'agglomération 3ème génération (PA3)

1. Projet

La TransAgglo est un axe structurant de mobilité douce dont le principe a été développé dans le cadre du Plan d'agglomération de 2ème génération (PA2) et qui a pour objectif de relier Avry à Düdingen. Elle traversera 7 communes sur une distance effective de 17 km. Elle doit améliorer le confort et la sécurité des usagers de mobilité douce dans leurs déplacements pendulaires et de loisirs.

La mesure 3M.06.02 du Plan d'agglomération de 3ème génération (PA3) prévoit de finaliser un tracé le long des voies CFF entre Avry-Centre et Villars-sur-Glâne, d'adapter les gabarits des voies existantes et de réaliser les tracés manquants en tenant compte du contexte topographique ou de contraintes techniques.

L'Agglomération soutient fortement la réalisation de cet axe de mobilité douce puisque depuis 2016 sa directive de financement des mesures prévoit un subventionnement de 100% pour la TransAgglo. Les communes d'Avry, Corminboeuf, Matran et

Villars-sur-Glâne sont concernées par la mesure 3M.06.02. Dès 2015, ces 4 communes se sont réunies pour mandater une étude de faisabilité afin d'avoir suffisamment de précisions pour pouvoir l'inscrire en priorité A dans le PA3. Elles ont ensuite poursuivi le travail en octroyant un mandat d'ingénieur pour l'élaboration du projet.

Le début du tracé s'inscrit juste après la nouvelle halte d'Avry/Matran, au Nord des voies CFF, il se poursuit le long des voies CFF vers l'Est en s'adaptant au terrain naturel jusqu'à rejoindre la route existante qui dessert la gare de Matran. La route existante sera réaménagée avec le gabarit du profil type de la TransAgglo, puis le tracé traverse la ligne CFF au moyen d'un passage inférieur. Après ce passage inférieur, le tracé longe les voies de chemin de fer jusqu'au viaduc autoroutier où la TransAgglo profitera de ce même viaduc pour passer sous l'autoroute. Sur ce secteur de traversée sous le pont autoroutier il sera exécuté un mur de soutènement en vertu de la topographie du terrain. Le tracé continue en descente contre la limite de forêt pour ensuite traverser des champs sur la Commune de Villars-sur-Glâne tout en restant sur

Matr^{en}assemblée

la même courbe de niveau. Le tronçon se termine par la liaison au passage inférieur existant de la ligne CFF du Croset, exploitant partiellement les routes existantes. Afin de garantir un bon confort aux usagers, la pente longitudinale ne dépassera pas 6% sur toute la longueur du tronçon. Des aires de repos sont prévues le long du tronçon afin de garantir à l'usager une place de détente.

Les coûts d'études ont été financés par le budget de fonctionnement des quatre communes, à parts égales soit ¼ pour chacune d'entre elles. Ces coûts d'études sont également couverts par le subventionnement de l'agglomération.

2. Développement futur non-compris dans le projet

La TransAgglo représente la colonne vertébrale pour la mobilité douce et permet de traverser toute l'Agglomération. Après cette réalisation, il est envisagé de réaliser des accès supplémentaires, qui pourraient être financés dans le prochain Plan d'agglomération (PA4).

3. Coût

Coût global du projet CHF 9'000'000.-

Crédit demandé pour la Commune de Matran (1/4 du montant global) CHF 2'250'000.-

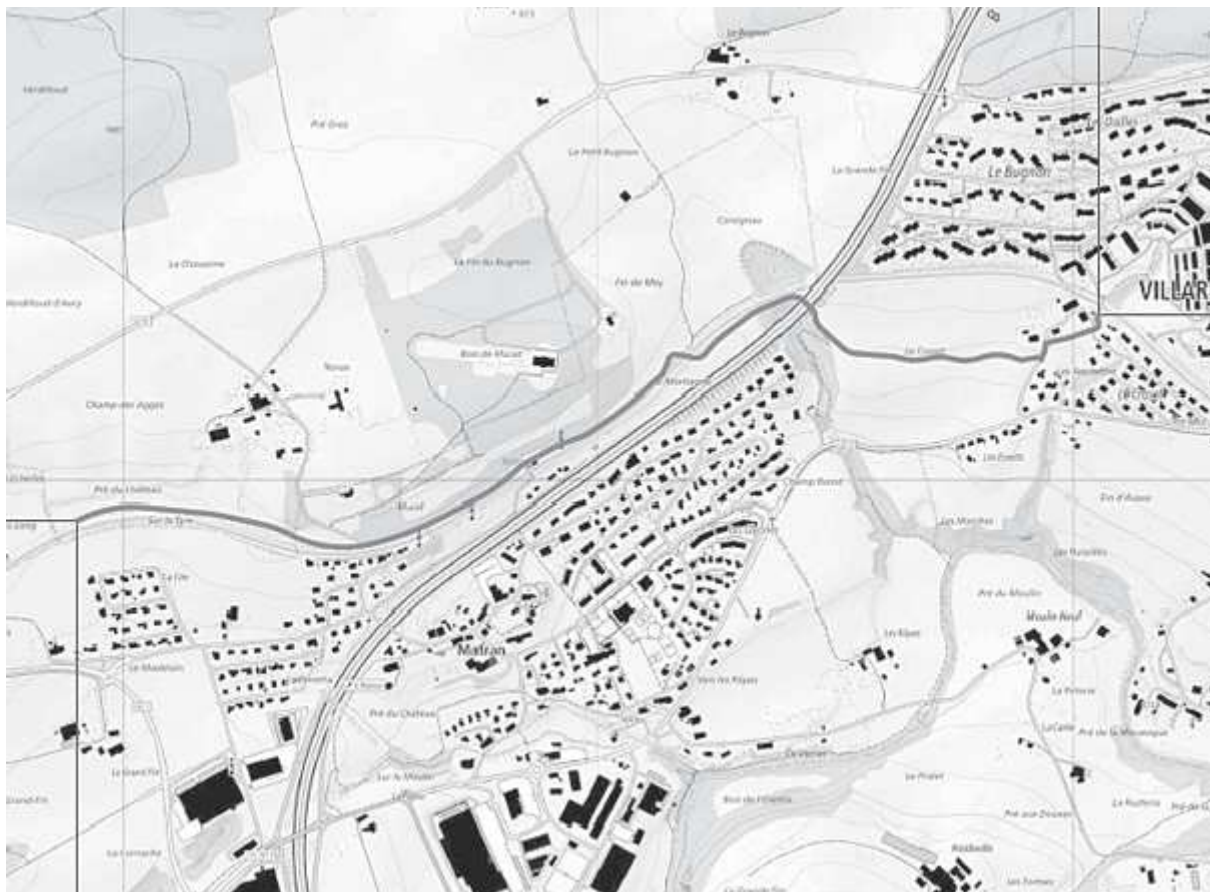
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2% pendant 2 ans) CHF 45'000.-

Amortissement par un versement de subvention de l'Agglo en 2023 CHF 2'250'000.-

4. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le projet d'aménagement de la TransAgglo – secteur halte Avry/Matran à Villars-sur-Glâne et d'approuver le crédit d'investissement demandé de CHF 2'250'000.- financé par un emprunt bancaire.

Nicolat Rérat, Conseiller communal



Plan TransAgglo halte Avry/Matran à Villars-sur-Glâne

Matr^{en} règlement

Adoption d'un règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables

Comme informé par tout-ménage dans le courant du mois de septembre 2019, l'ancien règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables va prendre fin le 31 décembre 2019.

La Commission de l'énergie et le Conseil communal étant favorables au renouvellement de ces subventions incitatives, ces derniers ont étudié un nouveau règlement similaire pour une entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2020.

Le principal changement de ce règlement est la suppression du fonds qui est arrivé à épuisement,

remplacé par un montant budgétisé de CHF 25'000.- par année.

Le nouveau règlement est disponible sur notre site internet www.matran.ch ainsi que sur simple demande à l'administration communale.

Le Conseil communal propose donc à l'Assemblée communale de valider ce nouveau règlement qui fait suite à la politique environnementale de la commune.

Christophe Pierret,
Président de la Commission de l'énergie

Modification du règlement sur le droit de cité communal

Depuis le 1er janvier 2018, de nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales sur la nationalité et le droit de cité fribourgeois sont entrées en vigueur. Il s'agit de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité (LN) et son ordonnance d'exécution (OLN), ainsi que de la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité (LDCF) et son règlement d'exécution (RDCF). Ces nouvelles dispositions concernent tous les dossiers de naturalisation déposés après le 1er janvier 2018.

Si ces modifications entraînent bien quelques changements dans les critères d'octroi de la nationalité suisse et du droit de cité fribourgeois (telle que l'obligation de parler une langue nationale, ou de posséder un permis C), le rôle de la Commune et de la Commission des naturalisations change très peu. Cette dernière est toujours compétente pour évaluer l'intégration générale du candidat et rendre un préavis à l'attention du Conseil communal qui rend la décision formelle d'octroi ou de refus du droit de cité communal.

La modification qui sera soumise à l'Assemblée est dès lors en grande partie formelle. Il s'agit de

mettre à jour les références juridiques cantonales et fédérales. Seule une modification importante en termes de procédure concerne la possibilité qu'à la Commission des naturalisations de renoncer à entendre le candidat, s'il estime avoir les éléments suffisants pour se prononcer sur la base du dossier, très complet, que le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) lui transmet.

Bien que ce nouveau règlement intègre cette possibilité, la Commission s'est déjà positionnée dans le sens d'en faire un usage des plus restreints, souhaitant privilégier le contact humain et les rencontres dans le cadre de ce processus.

Le nouveau règlement est disponible sur notre site internet www.matran.ch ainsi que sur simple demande à l'administration communale.

La Commission des naturalisations et le Conseil communal vous invite dès lors à approuver cette modification lors de l'Assemblée communale.

Simon Gabaglio,
Président de la Commission des naturalisations

Adoption d'un nouveau règlement scolaire

Le 1er août 2015, la nouvelle loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (dite : loi scolaire, LS) est entrée en vigueur. Son règlement, adopté par le Conseil d'Etat le 19 avril 2016, est lui entré en vigueur le 1er août 2016. Dès lors, les communes avaient un délai au 1er août 2018 pour adapter leur règlement scolaire à cette nouvelle législation qui prévoit entre autre la constitution d'un conseil des parents et son organisation.

Différents éléments ont concouru à ce que la Commune de Matran retarde ce renouvellement. En premier lieu, les difficultés rencontrées pour maintenir un cercle scolaire autonome en raison du déficit attendu d'effectifs. La Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports (DICS) s'est en effet montrée dubitative, lorsque nous lui avons soumis un premier projet de règlement en début d'année 2018, lequel aurait dû être modifié dès lors que le Conseil communal allait devoir conclure une convention de fusion de son cercle scolaire avec une autre commune. Parallèlement, l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 concernant la gratuité des moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire, a entraîné une modification de la loi scolaire et de l'ordonnance du 19 avril 2016 fixant les montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Ces diverses modifications ont également eu des conséquences sur le règlement communal-type proposé aux communes. Ainsi, ce n'est qu'après la conclusion de la convention de fusion des cercles scolaires avec Avry et après l'adoption de cette dernière ordonnance, le 24 septembre 2019, qu'il a été possible de concevoir un règlement scolaire valide pour notre Commune.

Le règlement qui sera soumis à l'Assemblée communale est disponible sur le site internet de la

Commune ainsi que sur simple demande à l'administration communale.

Parmi les éléments notables, nous tenons à préciser que ce règlement tient compte de la fusion des cercles scolaires et qu'il devra être modifié dès lors que les effectifs scolaires des deux communes permettront de former à nouveau et durablement deux cercles indépendants.

Notons également que ce règlement fixe la composition et l'organisation générale du conseil des parents. Un seul conseil est prévu pour le cercle scolaire fusionné. Toutefois, nous avons fait en sorte que tous les membres, récemment nommés, puissent poursuivre leur mandat.

Le montant facturable aux parents qui décideront d'adresser leur enfant auprès d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, en principe auprès de la Freie öffentliche Schule Freiburg a été fixé à un montant de CHF 1'000.- au maximum.

Enfin, le règlement proposé prévoit la possibilité d'infliger une amende aux automobilistes qui ne respecteraient pas les indications propres au site de Matran en matière de sécurité routière lors de la dépose ou la récupération d'enfants. Une telle disposition nous semble en effet nécessaire pour garantir une sécurité accrue sur la place de parc de l'école aux heures de pointe.

Pour le reste, le règlement proposé reprend dans les grandes lignes le règlement-type proposé par la DICS et les dispositions déjà fixées dans la législation cantonale. Le Conseil communal vous invite dès lors à approuver ce projet de règlement lors de l'Assemblée communale.

Simon Gabaglio, Vice-syndic

Election d'un membre de la Commission financière

Lors de la précédente Assemblée communale, pour remplacer les deux membres démissionnaires, uniquement M. Joël Frossard s'était annoncé et a été élu au sein de la Commission financière.

De ce fait, le Conseil communal est toujours à la recherche du 5ème membre afin de compléter la Commission en question.

Les personnes intéressées à rejoindre la Commission peuvent annoncer leur candidature par lettre ou par courriel à l'adresse commune@matran.ch.

Elles peuvent également se porter candidates directement lors de l'Assemblée du 17 décembre 2019.

Sébastien Dorthe, Syndic

Commission des loisirs

La traditionnelle crèche installée dans l'église du village sera au rendez-vous comme chaque année. N'hésitez pas à aller la contempler.

D'autre part, la Commission a le plaisir d'organiser, en début d'année prochaine, un souper convivial intitulé « Petit Nouvel-an de l'Est ».

Il aura lieu le **samedi 11 janvier 2020**, dans la buvette du foot, en soirée.

Vous aurez ainsi la possibilité de déguster une succulente choucroute typique des pays de l'Est cuisinée par notre Francesca nationale, dans un décor dépaysant, pour un prix raisonnable de

CHF 30.- par adulte / CHF 20.- par enfant. La Commission in corpore a testé : un régal !

Des informations supplémentaires seront adressées aux participants inscrits, par courriel.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et jusqu'au 20 décembre 2019 à l'adresse mail de la commission des loisirs, soit :
commissiondesloisirs@gmail.com.

Les places sont comptées, ne tardez pas.

Anne-Sophie Brady,
Présidente de la Commission



St-Nicolas

Distribution d'eau potable de la Commune de Matran

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2018, au total environ 107'000 m³ d'eau potable ont été fournis au réseau de la Commune par les sources de Matran à raison de 84 % du volume et par le CEFREN (consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourget des communes voisines) pour 16 % du volume.

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau potable fournie :

- L'eau des sources de la commune subit une déferrisation avant d'être injectée dans le réseau.
- L'eau fournie à la Commune par le consortium provenait à environ 43 % des sources du Gibloux, à environ 17 % du lac de la Gruyère et à environ 40 % des sources de la Tuffière à Corpataux.
- L'eau provenant des sources du Gibloux ne subit aucun traitement.
- L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bi-couche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.

Au total, huit échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la Commune durant l'année 2018.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau, sauf un dont le paramètre de turbidité (transparence de l'eau) dépassait la norme en vigueur. Un prélèvement complémentaire n'a pas confirmé le dépassement de la norme.

Les valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable sont :

Dureté totale : 25 degrés français

Assez dure (variation dans l'année de 24 à 26 degrés français).

Teneur en nitrate : 0 à 4 mg/l.

La tolérance légale est de 40 mg/l.

A noter encore que le site www.qualitedeleau.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de notre Commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

Tél. 026 350 11 60

Site internet : www.sinef.ch

Email : info@sinef.ch

Anne-Sophie Brady, Conseillère communale





Loïse Scala et Lucas Baumgartner

Bienvenue à Loïse et Lucas

Le Conseil communal souhaite la bienvenue à Mme Loïse Scala et M. Lucas Baumgartner qui ont débuté leur apprentissage au sein de notre commune en tant qu'employée de commerce Profil E et agent d'exploitation.

Nous leur souhaitons plein succès dans leur apprentissage respectif.

Le Conseil communal

Promotion civique

En vertu de l'article 136 de notre Constitution fédérale, les droits politiques en matière fédérale sont attribués aux suisses et suisses âgé(e)s de 18 ans révolus. Pour marquer cette étape importante dans la vie d'un jeune, la Commune de Matran organise chaque année la sortie traditionnelle de promotion civique.

Cette année, elle a eu lieu le vendredi 20 septembre et deux membres du Conseil communal ont accompagné quatre nouveaux citoyens actifs qui se sont défiés les uns les autres au cours d'une partie de Bowling avant d'unir leurs forces et leur cerveau pour s'échapper d'une escape room.

Après ces efforts somme toute relatifs, ce beau monde a été rejoint par deux contemporaines sur territoire matranais, afin de partager un agréable repas, lequel a notamment permis d'échanger quelques riches discussions avec cette génération de nouveaux citoyens.

Le Conseil communal

Horaires TPF

**ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...**

**... à partir
du 15 décembre 2019**
Nouvel horaire sur tpf.ch

tpf.ch

Matr'en congé



Crèche de l'église de Matran à découvrir tous les jours du 6 décembre 2019 au 17 janvier 2020

Fermeture durant les fêtes de fin d'année

L'administration communale et l'agence postale seront fermées du

Mardi 24 décembre 2019 à 11h45 au vendredi 3 janvier 2020 à 7h45

Concernant la poste, l'office de poste d'Avry Centre assurera les services effectués habituellement par l'agence postale de Matran, aux horaires du centre commercial. Vous aurez, ainsi, la possibilité de retirer à l'office de poste d'Avry Centre les recommandés et colis qui n'auront pas pu être distribués à votre domicile.

Nous vous invitons à prendre vos dispositions et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

[Votre administration communale](#)